

BORDEREAU DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Etablissement :

Nom

Adresse

Déclarant :

Nom

Prénom

email

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019 seul le classement national d'Atout France est pris en compte pour le calcul de la taxe de séjour.

Les hébergements labélisés mais non classés doivent appliquer le taux de 3% .

Entourer le tarif correspondant à votre hébergement

Les taxes additionnelles départementale de 10% et régionale de 15% s'ajoutent à ces tarifs



Hôtels, meublés et résidences de tourisme	★★★★	★★★	★★	★
	1,00€	0,55€	0,55€	0,35€

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement	3%
--	----

Chambres d'hôtes	0,35€
------------------	-------



Camping, aires naturelles et camping cars	★★★★	★★★	★★	★
	0,55€	0,35€	0,20€	0,20€

Somme reversée pour la 1^{ère} période :€ par chèque à l'ordre du Trésor Public ou via la plateforme (indiquer le nom de l'intermédiaire)

à envoyer impérativement avant le 20 juin

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

Date et Signature :

BORDEREAU DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Etablissement :

Nom

Adresse

Déclarant :

Nom

Prénom

email

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019 seul le classement national d'Atout France est pris en compte pour le calcul de la taxe de séjour.

Les hébergements labélisés mais non classés doivent appliquer le taux de 3% .

Entourer le tarif correspondant à votre hébergement

Les taxes additionnelles départementale de 10% et régionale de 15% s'ajoutent à ces tarifs



Hôtels, meublés et résidences de tourisme	★★★★	★★★	★★	★
	1,00€	0,55€	0,55€	0,35€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement				3%

Chambres d'hôtes	0,35€
------------------	-------



Camping, aires naturelles et camping cars	★★★★	★★★	★★	★
	0,55€	0,35€	0,20€	0,20€

Somme reversée pour la 2^{ème} période :€ par chèque à l'ordre du Trésor Public ou via la plateforme (indiquer le nom de l'intermédiaire)

à envoyer impérativement avant le 20 octobre

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

Date et Signature :

BORDEREAU DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Etablissement :

Nom

Adresse

Déclarant :

Nom

Prénom

email

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019 seul le classement national d'Atout France est pris en compte pour le calcul de la taxe de séjour.

Les hébergements labélisés mais non classés doivent appliquer le taux de 3% .

Entourer le tarif correspondant à votre hébergement

Les taxes additionnelles départementale de 10% et régionale de 15% s'ajoutent à ces tarifs



Hôtels, meublés et résidences de tourisme	★★★★	★★★	★★	★
	1,00€	0,55€	0,55€	0,35€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement				3%

Chambres d'hôtes	0,35€
------------------	-------



Camping, aires naturelles et camping cars	★★★★	★★★	★★	★
	0,55€	0,35€	0,20€	0,20€

Somme reversée pour la 3^{ème} période :€ par chèque à l'ordre du Trésor Public ou via la plateforme (indiquer le nom de l'intermédiaire)

à envoyer impérativement avant le 20 janvier n+1

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

Date et Signature :